

La réclame pour les théâtres

Malgré le peu d'espace à notre disposition, nous croyons devoir emprunter au *Courrier du Canada*, du 2 du courant, une leçon aussi bien appliquée que bien méritée, au sujet des réclames que plusieurs de nos journaux ne se font pas scrupule de faire mousser en faveur de pièces de théâtre plus ou moins condamnables.

Voici comment s'exprime le *Courrier* à propos de ces réclames :

C'est une ambition malsaine et une œuvre démoralisatrice. De nos jours moins que jamais le théâtre n'est l'école des mœurs, et le répertoire contemporain de la scène française en particulier, ne donne que trop de prise aux justes censures de la religion et de la morale.

La Dame aux Camélias, d'Alexandre Dumas fils, est précisément l'une des pièces les moins recommandables du théâtre moderne. Elle a eu un succès de scandale. Tirée d'un roman à l'index, comme tous les romans d'Alexandre Dumas père et fils, elle ne dément pas son origine et ne peut que fausser le jugement et gâter le cœur.

Nous appelons l'attention de l'*Electeur* sur l'inconvénient et le danger de publier des réclames en faveur d'œuvres aussi malsaines. Vous dites à vos lecteurs que madame Hading a créé une Marguerite *plus passionnée, plus sympathique* que celle de Sarah Bernhardt. Or, cette Marguerite du dramaturge est une femme perdue, une héroïne du demi-monde.

La responsabilité des auteurs dramatiques contemporains est terrible et lourde. Celle de la presse complaisante qui applaudit et recommande leurs créations n'est pas moins redoutable.

L'*Electeur* n'est pas le seul journal qui manque de scrupule sous ce rapport. Quelques-uns de nos confrères de Montréal ne sont pas, eux non plus, assez sévères. Nous avons lu dans le *Monde* et dans la *Presse* des correspondances de New-York où l'on portait aux nues des comédies extrêmement scabreuses.

Nous conjurons tous nos confrères, sans distinction de partis, de veiller sur ces réclames pernicieuses. Ce n'est pas la malveillance ni le désir de poser au puritanisme qui nous fait écrire ces lignes. Mais nous sommes convaincu que les mauvaises

livres et les mauvaises pièces comptent parmi les agents les plus actifs de la décadence sociale, et nous souhaiterions ardemment voir notre société canadienne se garer de ces écueils.

— o —

Changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Québec en 1888.

CURÉS.

Le rév. M. J.-Octave Soucy, du Collège de Ste Anne, à la cure de St-Roch des Aulnets.

Le rév. M. Placide E. Beaudet, de la cure de St-Félix du Cap-Rouge à celle de Kamouraska.

Le rév. M. Joseph Marquis, de la cure de St-Cajétan d'Armagh, à celle de l'Ange-Gardien.

Le rév. M. A.-Ovide Godin, du vicariat du faubourg St-Jean, à la cure de l'Isle-aux-Grues.

Le rév. M. Ferdinand Garneau, de la cure de St-Eleuthère, à celle de Beaumont.

Le rév. M. L. Alfred Pâquet à la cure de Ste-Hénédiène.

Le rév. M. Frs.-Xav. Faguy, à la cure de N. D. de Québec.

Le rév. M. Benjamin Dionne, du vicariat de St-Charles de Bellechasse, à la cure de St-Cajétan d'Armagh.

Le rév. M. J. Elie Breton, à la cure de St-Côme de Kennébec.

Le rév. M. Odilon Marois, à la cure de St-Félix du Cap-Rouge.

Le rév. M. George-T. Pelletier, du vicariat de St-Alexandre, à la cure de St-Nérée de Bellechasse.

Le rév. M. Thomas Lauzé, de la mission de Betsiamitz, à la cure de Ste-Germaine.

Le rév. M. F. Bégin, du Collège de Ste-Anne, à la cure de St-Eleuthère.

VICAIRES

Le rév. M. F.-L. Pelletier, au vicariat des Grondines.

Le rév. M. Alfred Boissinot, du vicariat de St-Joseph de Beauce à celui de St-Calixte de Somerset.

Le rév. M. Joseph-Honoré Fréchette, du vicariat de St-Raymond à celui de Lotbinière.

Le rév. M. F. Boutin, au vicariat de St-David de Lauberivière.

Le rév. M. Maxime Fillion au vicariat de St-André.

Le rév. M. Ant.-Auguste Fortin, du vicariat de St-Ambroise à celui de St-Roch de Québec.